

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 février 2016

*L'an deux mille seize,  
Le onze février à dix-huit heures,  
A la mairie d' Hurigny,  
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 02 février 2016

**Secrétaire de séance** : Nadège VOGEL

**Etaient présents** :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET (pouvoir reçu de M. Desplat)	HURIGNY
Madame Corine KLEMENT	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON

**Etaient excusés** :

Madame Alexandra BONOT	AZE
Monsieur Bernard DESPLAT (a donné pouvoir à M. Vallet)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Nadine MITRE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Jean-Michel GUILBAULT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Eve REY	VERGISSON

**Assistaient** : Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

Préalablement à l'examen des points portés à l'ordre du jour, le président, au nom du comité syndical, souhaite la bienvenue à deux nouveaux délégués :

- Madame Jeanine DE VIVIES pour la commune de Davayé,
- Monsieur Gianni FERRO pour la commune de Solutré-Pouilly.

#### Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 10/12/2015 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Nadège VOGEL est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2015.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la séance du 10 décembre 2015.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Débat et rapport des orientations budgétaires**

Le Président rappelle que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le comité doit débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016 et présenter un rapport, sur la base des données issues des réalisations 2015 et des prévisions budgétaires 2016.

Il propose qu'à l'issue des débats, le comité syndical prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et donne la parole à M. JONDET pour la présentation des orientations 2016.

### I ) Les résultats de l'exercice 2015

Le compte de gestion 2015 transmis par la trésorerie indique la situation suivante :

- Produits de fonctionnement et d'investissement : 452 492.53 €
- Charges de fonctionnement et d'investissement : 431 231.17 €
- Résultat de l'exercice 2015 : 21 261.36 €
- Résultat de clôture 2015 : 22 432.14 €

Il est indiqué que, pour plus de pertinence par rapport à la réalité de l'exercice 2015, il faut ajouter une charge de 493€ et le produit des redevances périscolaires des communes de Fuissé et de Saint-Gengoux pour 5 541.91 € (période septembre –décembre 2015)

Soit les résultats suivants :

- Produits de fonctionnement et d'investissement : 458 034.44 €
- Charges de fonctionnement et d'investissement : 431 724.17
- Un résultat de l'exercice 2015 de + 26 310.27 €
- Et un résultat de clôture 2015 de 27 481.05 €

Pour mémoire, M. Jondet rappelle que le budget primitif 2015 prévoyait un exercice excédentaire de 9 000€ pour un résultat de clôture fin 2015 de + 10 000€, soit un delta d'environ 17 000 € avec la réalité. Il peut s'expliquer par :

- Le non recrutement de l'agent à mi-temps sur la 2<sup>ème</sup> partie de 2015 : 10 000 €
- Le non achat de matériel informatique pour cet agent : 1 500 €
- Un reste à charge sur les vacances moins important que prévu grâce à la très bonne fréquentation de l'été 2015 : 3 000 €.

### II ) Structure synthétique du budget 2015 et éléments d'appréciation

CHARGES 2015	TPS	TES	TOTAL
Salariés permanents			97 002 €
Salariés CDD	54 965 €	3 399 €	58 364 €
Salariés vacataires	70 216 €	14 971 €	85 187 €
Prestataires	82 369 €	56 134 €	138 502 €
Elus			19 505 €
Frais fixes et structures			33 164 €
Total	207 550 €	74 503 €	431 724 €
PRODUITS 2015	TPS	TES	TOTAL
Communes SIGALE			393 000 €
Communes extérieures	10 807 €		10 807 €
Familles		53 296 €	53 296 €
Autres (013)			931 €
Total			458 034 €
		Résultat de l'exercice 2015	+ 26 310.27 €
		+ Résultat de Clôture 2014	+ 1 170.78 €
		Résultat de clôture 2015	+ 27 481.05 €

### III ) L'exercice 2016 prévisionnel...

M. Jondet indique qu'une réunion préparatoire s'est tenue le 3 février 2016 associant le président, les 3 vice-présidents et le directeur.

Il indique ensuite que, bien que 2016 soit la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement « nouveaux rythmes scolaires », le syndicat aura à faire face à des dépenses supplémentaires par rapport

à 2015, dépenses liées à l'évolution de certains projets périscolaires en septembre 2016 et à l'évolution de la structure.

### 19 000 € de dépenses périscolaires supplémentaires :

- A Azé : 8 000 € de charges supplémentaires mais 2000 € de recettes supplémentaires (St Gengoux) soit : + 6 000 €
- Charnay : 10 000 € de charges supplémentaires
- Sancé : 3 000 € de charges supplémentaires car forte probabilité de modification du projet en septembre 2016.

### 16 000 € de charges de personnel supplémentaires :

- Passage à 100 % du temps de travail de l'assistante du syndicat à partir d'avril 2016, contre 90% jusqu'à présent : 6 000 € de charges supplémentaires.
- Embauche d'un agent à mi-temps sur la seconde partie de l'année 2016 : 10 000 € de charges supplémentaires.

### Matériels informatique : 2 000 €

- Achat d'un poste informatique pour le nouvel agent et d'un ou deux logiciels ACCESS pour la réalisation de la banque de données.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les charges 2016 s'élèveront à 470 000 € (431 000 € idem 2015 + 21 000 € TPS + 16 000 € personnels + 2 000 € informatique)

La réunion ad hoc a préconisé que puisse être maintenu en 2016 le résultat de clôture de 2015, à savoir 27 481 €, notamment au regard de la provision nécessaire pour les congés payés du directeur, évalués à 10 000 €. Pour ce faire, les produits 2016 devront être équivalents aux charges, soit 470 000 € pour un budget de l'exercice à l'équilibre. Le comité souscrit à cette orientation budgétaire.

Les redevances périscolaires s'élèveront à 13 000 € (11 000 € idem 2015 plus 2 000 € supplémentaires de la communes de Saint-Gengoux), les recettes extrascolaires des familles sont escomptées à l'identique de 2015, soit 53 000 € et une recette « autres » à 1 000 €.

Il faut donc envisager un montant total des contributions des communes de 403 000 € en 2016, soit une augmentation de 2.5% et de 10 000 € par rapport à 2015.

Les montants prévisionnels des contributions communales, au regard des nouveaux taux 2016, avec et sans intégration du SDIS dans le calcul des produits perçus en 2015, sont :

	Rappels 2015		2016 avec le SDIS		2016 sans le SDIS	
	Taux	Contributions	Taux	Contributions	Taux	Contributions
AZE	4.3595 %	17 133 €	4,3249%	17 430 €	4,2280%	17 039 €
CHARNAY	43.5863 %	171 294 €	45,2218%	182 244 €	45,1524%	181 964 €
DAVAYE	3.4939 %	13 731 €	3,5217%	14 192 €	3,4641%	13 960 €
HURIGNY	8.3227 %	32 708 €	8,2289%	33 162 €	8,0652%	32 503 €
PERONNE	2.9809 %	11 715 €	2,9625%	11 939 €	2,9669%	11 957 €
SAINT-MARTIN	14.2281 %	55 916 €	13,3727%	53 892 €	13,6528%	55 021 €
ST-AURICE	1.5073 %	5 924 €	1,5426%	6 217 €	1,5155%	6 107 €
SANCE	16.2706 %	63 943 €	15,6586%	63 104 €	15,7484%	63 466 €
SOLUTRE	3.1074 %	12 212 €	3,0204%	12 172 €	3,0376%	12 241 €
VERGISSON	2.1432 %	8 423 €	2,1459%	8 648 €	2,1692%	8 742 €
	100%	393 000 €	100%	403 000 €	100%	403 000 €

La différence étant très peu significative entre les deux options, conjuguée à l'incertitude juridique de l'option n'intégrant pas la contribution SDIS dans les produits perçus en AC de la CAMVAL, le comité opte pour l'option ne déduisant pas la contribution SDIS de l'AC versée par la CAMVAL.

M. RAGNARD fait remarquer au comité qu'indépendamment de l'option retenue, l'augmentation de 10 000 € des contributions communales en 2016 sera supportée par sa seule commune. En effet, la commune de Charnay ayant dû augmenter ses taux d'imposition, ses produits et par voie de conséquence sa contribution au syndicat ont augmenté.

Il lui est répondu qu'effectivement les bases d'imposition auraient été plus justes que les produits perçus mais qu'en raison de l'importance du produit AC de la CAMVAL, les bases d'imposition n'ont pas été retenues comme pu être la clé de répartition dans les statuts.

M. FERRO, estimant la contribution de la commune de Solutré très élevée, demande s'il est envisageable d'intégrer le nombre d'enfants scolarisés dans le mode de calcul des contributions des communes.

Le Président répond que des simulations intégrant cette clé de répartition ainsi que d'autres ont été réalisées à maintes reprises ces dernières années mais qu'aucune n'a pu être mise en œuvre faute d'un accord entre les communes, hormis celle des produits perçus en année N - 1. Il précise néanmoins que le débat reste ouvert.

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

### **Rapport n°3 : Convention Atout Jeunes**

Le président invite le comité à se prononcer sur le renouvellement de la convention « atouts jeunes » avec la ville de Charnay-les-Mâcon.

Il rappelle que la ville de Charnay, dans le cadre de sa politique locale de la jeunesse visant à faciliter l'accès des jeunes Charnaysiens à la culture et au sport, a mis en place des « atouts loisirs culture » pour les résidents de la commune âgés de 11 à 18 ans.

Ces « atouts loisirs culture », d'une valeur faciale de 4 €, peuvent être utilisés comme moyen de paiement des stages extrascolaires du syndicat. La contrepartie financière de ces atouts est remboursée au syndicat par la commune sur présentation d'un mémoire. (A titre indicatif l'utilisation des atouts à représenté 140 € en 2015).

La convention proposée par la ville de Charnay est d'une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux renouvellements à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention atouts jeunes 2016 avec la ville de Charnay-les-Mâcon relative à l'utilisation des atouts loisirs culture.

### **Rapport n°4 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales**

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### **Rapport n°5 : Questions diverses**

- Point de situation concernant la prise de compétence « accueils de loisirs » par le syndicat.

Dans le cadre de la réflexion sur une éventuelle prise de compétence accueils de loisirs par le syndicat, il a été demandé aux trois communes ayant un accueil de loisirs sur son territoire de se positionner par le biais d'une délibération de principe de leur conseil municipal, au plus tard le 31 janvier 2016.

Les communes de Charnay et de Saint Martin-Belle-Roche se sont prononcées favorablement contrairement à la commune de Sancé. M. JONDET indique au comité que le refus de sa commune est lié à la satisfaction de la qualité du service fourni par le CLEM depuis plusieurs années. Le Président indique que, sans unanimité des trois communes, le dossier est ajourné.

- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Dès lors que les communes auront communiqué au syndicat leur PPMS, une fiche synthétique sera rédigée et transmise à l'ensemble des intervenants du SIGALE dans le cadre de leurs ateliers et animations sur l'ensemble des communes.

- SIVOS

Les communes du territoire regroupées en SIVOS se sont prononcées défavorablement sur la dissolution de ces structures et restent dans l'attente de proposition de la Préfecture de Saône et Loire.

- Présentation de la programmation extrascolaire hiver 2016.

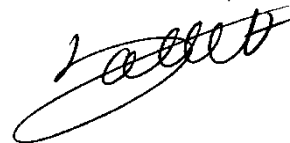
12 stages proposés entre le 15 et le 26 février pour une capacité d'accueil de 220 places. Les inscriptions ont débuté le 1<sup>er</sup> février. 143 inscriptions à ce jour, 6 stages d'ores et déjà complets et 2 stages annulés (festival arts plastiques-théâtre et Dessin animé-Anglais). La capacité d'accueil effective est ramenée à 172 places, soit un taux de remplissage de 84%.

- Les délégués de la commune de Péronne font part au comité qu'ils ont été sollicités par la commune de Laizé pour contribuer au frais de fonctionnement du dispositif « viens » du CLEM, auxquelles à priori des jeunes de la commune participent. En cas de refus le CLEM appliquerait une double tarification, normale et extérieure.

- La date du prochain comité est fixée au mercredi 6 avril à 18h30 en mairie de Péronne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Philippe VALLET